

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD

du 14 NOVEMBRE 2020 à 9h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Spinosiens présents par visioconférence : M. Pierre BEYSSAC, M. Georges FERNANDES, M. Jean-Jacques HEMONT, M. Francis BLOCH, M. Jean-Claude RAFFY.

En préambule, M. le Maire explique que deux Conseils Citoyens seront organisés par an. Les spinosiens pourront poser leurs questions aux élus, et les conseillers municipaux leur apporteront une réponse.

Ce premier Conseil Citoyen prend une forme particulière en raison du contexte sanitaire actuel lié à la pandémie Covid-19. Ce premier conseil est organisé par visioconférence. M. le Maire s'excuse auprès de ceux qui ne peuvent y avoir accès.

Certaines questions seront regroupées, celles-ci traitant des mêmes problématiques.

Question 1 de M. Jean-Jacques HEMONT

La plupart des haies dans nos lotissements date d'environ 30 ans. Serait-il possible d'apporter une modification au PLU afin de donner la possibilité aux spinosiens de les remplacer par des clôtures beaucoup plus modernes.

M. le Maire rappelle la règle fixée par le Plan Local d'Urbanisme de la commune, à savoir qu'une clôture est constituée d'un muret de 50 cm et d'un grillage, pour une hauteur maximale de 1.80 m, avec une haie végétalisée. Pour l'image et le paysage du village, les clôtures sur la voie publique doivent être maintenues.

Pour M. C. COTTAREL, il est important de garder une frange verte et végétale sur les extérieurs. Avec la possibilité de mettre en place des haies variées pour un paysage plus varié en remplacement de certaines haies qui dépérissent.

M. HEMONT souligne que l'entretien des haies devient problématique (maladie, sécheresse, coût généré)

M. le Maire explique qu'il faudra adapter la réglementation en temps voulu. M. le Maire accepte de mettre le sujet à un prochain conseil municipal.

Les questions 2, 3 et 4 sont regroupées.

Question 2 de M. Pierre BEYSSAC

Quelles sont les actions et informations que vous allez mettre en œuvre pour améliorer l'environnement au sens large de Saint Bernard, qui risque d'être perturbé par :

- *Le projet « via Saona »,*
- *Les aménagements du Bordelan,*
- *Les nuisances sonores générées par l'autoroute*

- *L'absence d'aménagement de voies vertes à Saint Bernard et entre Saint Bernard, Anse et Trévoux ?*
- *La prolifération des moustiques ?*

Question 3 de Mme Rita Perotto

Pour l'instant, en ce qui me concerne, les PLUS IMPORTANTES pour moi sont :

- celle concernant les Moustiques (lettre déjà transmise) ET

- celle concernant le bruit de l'autoroute dont fiche jointe.

J'espère qu'elles attireront toutes les deux toute votre attention.

Question 4 de M. Daniel Abihzer

Nous avons passé cette année un été épouvantable.

Comme nous, vous avez dû subir l'invasion d'insectes invisibles, très performants pour nous piquer, nous priver de belles soirées dans nos jardins et de nous détendre sur nos terrasses et pelouses. Sans compter les piqûres douloureuses et urticantes. Les moustiques pas plus que les autres années, mais ceux que nous avons insupportés depuis deux ans, ce sont les ARABIS. C'est le nom que l'on donne en Provence à un petit moucheron piqueur (il mord), ce n'est pas comme le pense certaines personnes un moustique et encore moins un moustique tigre.

Notre village a été infesté, autres localités également.

Notre question : quelles seront les mesures prises pour les prochaines années afin que puissions profiter pleinement de l'été dans nos jardins.

M. C. COTTAREL explique qu'il est prévu sur l'automne de planter 16 arbres et 135 ml de haies bocagères. Il est envisagé de créer des zones sur le village pour préserver la biodiversité et l'environnement via la mise en place d'un plan de gestion

Concernant le projet de la Via Saône, celui-ci est géré par la CCDSV (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée) et co-construit avec ses services.

Un itinéraire a été fait sur le chemin de halage avec les maires de la CCDSV.

Il est prévu dans les premiers aménagements de faire une reprise du revêtement de sol (certainement au printemps 2021) sur Trévoux une connexion est prévue vers la partie Sud de Massieux (estacade, les études sont en cours)

M. le Maire indique qu'il tiendra informé la population de ce dossier. La commune interviendra pour réglementer la circulation. M. le Maire précise qu'il a demandé à la CCDSV l'aménagement de parkings (dont deux en bas de la rue de la Saône)

L'aménagement de sanitaires sera décidé par la CCDSV.

Concernant l'aménagement de voies vertes entre Anse et St Bernard, M. le Maire explique que c'est une question importante, mais cela ne touche pas notre territoire. Ce sujet sera abordé avec le maire d'Anse, M. POMERET. Le projet du Bordelan soulève de nombreuses questions sur le flux généré par les véhicules, et les besoins en stationnement. M. POMERET était intervenu en conseil municipal pour présenter le projet du Bordelan. Il est souhaité qu'en fonction des évolutions du projet, celui-ci soit présenté en conseil municipal.

Concernant les moustiques :

M. C. COTTAREL explique que c'est un sujet très compliqué au quotidien, qui touche tout le monde. Le moustique-tigre est désormais implanté sur la commune avec un pic cette année. M. C. COTTAREL explique qu'il s'est mis en relation avec l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) et qu'il souhaite les faire venir pour avoir plus d'éléments, et expliquer les mesures qui peuvent être prises par chacun.

La lutte contre les moustiques est une action collective, la commune ne peut pas régler le sujet seule.

Au niveau communal, des actions sont menées au niveau des grilles d'eaux pluviales pour éviter la stagnation des eaux.

Au niveau des traitements : avant des pulvérisations de biocide étaient réalisées (efficacité limitée et néfaste pour les humains et la faune) Ces traitements ne sont pas souhaitables aujourd'hui.

Autre traitement utilisé (notamment à Hyères) : les pièges à phéromones (pièges à CO2) Ce type de traitement s'avère être très coûteux, ce qui n'est pas envisageable à St Bernard.

Autre traitement : le BTI, c'est un anti-larvaire sélectif et non rémanent. Traitement qui est peu onéreux (environ 1 000 euros à l'année) et qui fonctionne. Il pourrait être utilisé dans les grilles d'eaux pluviales, dans le bassin de rétention.

Les riverains sont encouragés à veiller à ne pas avoir d'eau stagnante chez eux (soucoupes, bâches, brouette, jouets, etc.) et à protéger leurs cuves de récupération d'eau de pluies.

Concernant l'Arabis : M. C. COTTAREL explique qu'il s'agit d'une petite mouche qui pique (mord) Elle se développe dans les terres humides. Cette question est prise en compte.

Concernant les nuisances sonores provoquées par l'autoroute :

M. le Maire explique que cela n'est pas du ressort de la compétence de la commune. La précédente municipalité avait saisi APRR d'une demande de réalisation d'un mur anti-bruit. APRR avait refusé. Une nouvelle demande sera faite via le parlementaire de notre canton.

Question 5 de Mme Johanna BACHARZYNA

*Merci pour cette belle initiative on va pouvoir enfin s'exprimer dans ce village !
J'aimerais savoir si des initiatives sont en cours quant à l'incitation des déplacements en vélo et donc de sécuriser les pistes cyclables (au-delà de ne pas se garer sur ces pistes) je pense notamment sur la sécurisation du pont entre Anse et St Bernard.*

En premier lieu, M. le Maire tient à rappeler que l'on peut s'exprimer librement à St Bernard, la mairie est ouverte, et le Maire est présent les samedis et disponible pour recevoir les spinosiens.

M. J-C LAMBERT explique que le pont est un frein pour aller jusqu'à Anse. Le pont n'est pas de la compétence communale, mais du département. Des améliorations pour le pont, dont l'aménagement d'un encorbellement, seront demandées.

Il est souligné que trop de véhicules se stationnent sur les voies cyclables de l'Avenue des Helvètes.

Question 6 de M. Georges Fernandes

Pour faire suite au dernier flash info du SBI relatif au 1er Conseil Citoyen mis en place par la municipalité, j'aimerais que soit abordé le point suivant, qui n'est pas précisément une question, mais un rappel de la loi en matière de plantations en limite de propriété.

En effet, de nombreux litiges voient le jour entre voisins du fait la méconnaissance des obligations légales en matière de plantations en limite de propriété et de l'entretien des arbustes.

Pour rappel des dispositions légales je vous transmets une documentation qui pourrait éventuellement être reprise pour informer vos administrés ainsi qu'une jurisprudence en la matière adaptée à notre commune avec des arbres bénéficiant de prescriptions trentenaires.

M. C. COTTAREL explique que plusieurs propriétés ont été identifiées : des haies trop hautes gênant la visibilité de la circulation et le passage sur les trottoirs. Une quinzaine de courrier de rappel de la réglementation en vigueur sont partis.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une problématique de bon voisinage, et de bien vivre ensemble, au même titre que les règles sur le bruit ou l'interdiction du brûlage. S'il y a un problème entre voisins, une médiation est possible en mairie (par M. le Maire ou M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire)

M. le Maire souligne qu'un rappel est fait dans chaque SBI, et qu'il y a déjà eu par le passé des flash infos.

Question 7 de M. Francis BLOCH

Deux projets de territoire vont, me semble-t-il, impacter fortement notre commune.

1 – Aménagement du port de plaisance de Bordelan situé sur la rive droite de la Saône à Anse en face de Saint –Bernard (composition du Syndicat Mixte du Bordelan : Département du Rhône – Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – Villefranche Beaujolais Agglo – Métropole du Grand Lyon)

2 – Réalisation de la véloroute 50 - voie bleue tronçon Mâcon – Lyon - maîtrise d'ouvrage : CCDSV. Cet itinéraire emprunte le chemin de Halage sur 3,5 km rive gauche sur Saint-Bernard.

Ces chantiers en cours de réalisation sont une réelle chance pour le développement de notre commune tant sur le plan touristique qu'économique.

Mais, les liaisons douces sont difficiles entre ces deux aménagements et en particulier sur le pont de Saint Bernard – trafic élevé (11 000 v/j) et largeur des trottoirs insuffisante.

Un franchissement de la Saône sécurisé permettrait de faciliter les échanges : les cyclistes en provenance de la véloroute pourraient aller au port de Plaisance et les utilisateurs du port visiter et consommer à Saint-Bernard.

J'ai lu dans les comptes rendus du conseil municipal qu'une étude de sécurité routière allait être lancée. Serait-il possible d'intégrer cette problématique ?

Néanmoins le plus important est, à mes yeux, est de prévoir un cheminement sûr pour franchir la rivière et desservir les projets mentionnés ci-dessus

Que pensez-vous faire pour traiter cette question ?

Concernant le projet de la Véloroute 50, M. le Maire explique que ce projet est porté par la CCDSV, dans le cadre du projet de territoire.

Concernant le projet du Bordelan : M. le Maire explique que ce projet est porté principalement par la métropole de Lyon. Il s'agit d'un équipement majeur qui va entraîner des flux importants. 1 000 places de stationnement sont prévues. Ce projet sera terminé fin 2025, début 2026.

St Bernard est certes située en face du projet, mais n'a pas son mot à dire.

Le pont pose une problématique de sécurité routière. Pour le département de l'Ain, il n'y a pas grand-chose à faire. Pour le département du Rhône, ce n'est pas leur pont.

Une radiographie a été faite du pont. Il en ressort que celui-ci arrive en fin de vie.

Il apparaît nécessaire d'accentuer la sécurisation des modes de déplacement doux. Une nouvelle demande sera faite auprès du Président du département de l'Ain pour la mise en place d'une passerelle ou d'un encorbellement.

Concernant le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

M. le Maire explique qu'il est impératif qu'une connexion BHNS soit faite avec le Saônibus.

Question 8 de M. B. FELTRIN

Ma question est la suivante : Pourquoi la collecte sélective n'est pas organisée dans notre commune?

M. C. COTTAREL explique qu'aujourd'hui il n'y a pas de collecte sélective en porte à porte. Il y a 3 PAV (points d'apport volontaires) sur la commune.

Pour information, quelques chiffres :

Pour prendre l'exemple de Fareins, la collecte sélective en PAV coûte environ 200 € par foyer par an. Une collecte en porte à porte coûterait environ 250 € par foyer par an. Un passage en porte à porte permettrait de collecter 39 kg de déchets / an / habitant (avec un optimum à 50kg/an/foyer) contre 9 kg aujourd'hui en PAV.

M. le Maire explique qu'une discussion est en cours à la CCDSV pour le passage à un tri collectif à domicile. M. le Maire fait part de ses inquiétudes quant aux investissements réalisés par la commune sur les PAV. Il faut s'attendre à un coût de traitement des ordures ménagères qui va exploser dans quelques années.

Les questions 9 et 10 sont regroupées.

Question 9 de M. Eric Obeuf

Voir le problème de circulation dans le village. Soit des gendarmes couchés ou panneaux 30kmh autour de la maison de retraite Chemin des Erables.

Question 11 de M. Jean François VAN DER HAM

Suite à votre dernier flash info, je vous prie de bien vouloir noter que je serai présent à la réunion du lundi 16 novembre prochain, concernant le premier conseil citoyen de la commune. Je souhaiterais vivement aborder avec vous le sujet de la sécurité chemin des cerves. Nous déplorons en effet une constante augmentation de la vitesse de certains automobilistes empruntant cette voie, ceux-ci n'étant pas forcément riverains, mais simplement de passage. Certaines solutions peuvent être envisagées progressivement :

- Signalétique visible et efficace
- ralentisseurs
- surveillance vidéoprotection

M. J-C LAMBERT explique que le Chemin des Erables a été identifié comme un point important pour la sécurité routière, et sera intégré dans l'étude du plan de circulation. Des compteurs seront mis en place, et le bureau d'études fera des propositions d'aménagement (comme des ralentisseurs)

M. le Maire rappelle que lors de la campagne électorale, la sécurité routière est ressortie comme la première préoccupation des spinosiens. L'équipe municipale a fait de ce dossier la priorité du mandat.

L'étude pour la mise en place d'un plan de circulation permettra d'analyser, identifier et traiter cette problématique.

La mise en place des compteurs est suspendue pour le moment en raison de la situation sanitaire (Covid-19) et donc de la baisse des flux routiers.

Concernant le Chemin des Cerves, celui-ci est intégré dans l'étude, il est bien pris en compte.

Question 10 de M. Jean-Claude RAFFY

Pour le 1er conseil citoyen du 16 novembre, je souhaite avoir des explications sur la grosse différence de tarification de l'eau à Saint-Bernard en comparaison avec celle du Grand Lyon. Le tableau Excel joint, devrait permettre les justifications éventuelles, car les prix sont vraiment trop différents !

M. RAFFY demande également des explications sur les aménagements qui ont été réalisés sur le chemin de halage (des ornières avec des dos d'âne et des panneaux)

Concernant le chemin de halage : M. le Maire explique que des « cunettes » ont été réalisées pour faire ralentir les véhicules, notamment ceux qui ne respectent pas la réglementation de circulation sur le chemin de halage.

La CCDSV a pris dans son parc les panneaux, donc il s'agit d'un coût interne. L'aménagement des barrières aura cependant un coût. Tous ces aménagements disparaîtront lorsque l'accès aux véhicules sera interdit, mais avant cela il faut des parkings.

Concernant le prix de l'eau, M. RAFFY a réalisé un comparatif avec les prix de Lyon :

Saint-Bernard			Lyon	
	<i>Abonnement/mois</i>	<i>Tx %</i>		<i>Abonnement/mois</i>
<i>Suez</i>	4,060 €	5,5	<i>Eau Grand Lyon</i>	2,900 €
<i>Syndicat</i>	2,870 €	5,5	<i>Métropole</i>	0,782 €
	<i>Consommation/m3</i>			<i>Consommation/m3</i>
<i>Suez</i>	0,567 €	5,5	<i>Eau Grand Lyon</i>	0,866 €
<i>Syndicat</i>	0,816 €	5,5	<i>Métropole</i>	0,235 €
<i>Agence eau</i>	0,058 €	5,5	<i>VNF eau</i>	0,058 €
	<i>Collecte abonnement</i>			<i>Collecte abonnement</i>
<i>Part fixe CCDSV</i>	5,500 €	10,0	<i>assainissement métr/m3</i>	1,131 €
<i>CCDSV par m3</i>	2,145 €	10,0		
	<i>Organismes publics</i>			<i>Organismes publics</i>
<i>Lutte antipollution</i>	0,285 €	5,5	<i>Lutte antipollution</i>	0,285 €

<i>Modernisation</i>	<i>0,165 €</i>	<i>10,0</i>	<i>Modernisation</i>	<i>0,165 €</i>
			<i>VNF assainissement</i>	<i>0,036 €</i>
			<i>Prélèvement eau</i>	<i>0,612 €</i>
Coût fixe/mois	12,430 €		Coût fixe/mois	3,682 €
prix du m3	4,036 €		prix du m3	3,388 €

M. le Maire explique que dans le tarif de l'eau il y a la part eau potable, et la part du traitement de l'assainissement collectif. La part de l'assainissement collectif est sujette à une réglementation très précise au niveau du traitement de l'eau, pour ne pas polluer.

Cette part a augmenté.

Autre élément d'explication, en milieu rural il y a des kms de réseaux, contrairement au milieu urbain où les réseaux sont concentrés.

A noter également, la réalisation des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, qui ont également un impact sur le prix de l'eau.

M. C. COTTAREL explique que l'eau captée est riche en manganèse, cela implique une filtration importante et coûteuse de l'eau pour clarifier l'eau potable.

M. le Maire et M. C. COTTAREL, qui sont les délégués de la commune auprès du Syndicat des Eaux d'Anse et Région, seront attentifs au prix de l'eau, et demanderont l'explication et le détail du prix au m³ de l'eau. A noter que le prix de l'eau peut également baisser en fonction de l'évolution des éléments détaillés ci-dessus.

Question 12 de M. et Mme BOUCHER

Nous vous remercions pour la mise en place des barrières autour de l'école et pour la circulation gérée par les gardes champêtre.

Le danger reste tout de même présent pour nos enfants, notamment à hauteur de la sortie pour les pompiers.

Serait-il envisageable de conserver l'entrée et la sortie de toutes les classes sur le chemin piétonnier au niveau du portillon svp comme cela l'a toujours été ?

- les entrées/sorties de classe étant décalées il n'y aura pas d'attroupement d'enfants pour respecter le protocole sanitaire

- les enfants ne circuleront pas le long de la route

- la traversée de la route sera sécurisée par les gardes champêtres et concernera moins d'enfants puisqu'une partie pourra rentrer chez elle via l'autre côté du chemin et ce en toute sécurité

Nous avons constaté depuis notre arrivée à St Bernard que le chemin piétonnier (celui qui permet l'accès à l'école via le chemin de la croix vielle) avait été refait à plusieurs reprises par la mise en place de sable et cailloux. Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cet accès. Serait-il possible de le goudronner (ou tout autre forme de revêtement) afin de pérenniser cet aménagement ?

Concernant la sécurité pour l'accès des enfants à l'école, cette question a été abordée lors du Conseil d'Ecole.

M. le Maire explique que deux sorties différenciées ont été mises en place en raison du protocole sanitaire lié à la Covid-19. Cette décision a été prise par la directrice de l'école, en concertation avec la mairie, et a été validée par l'inspection académique.

M. le Maire rappelle que les enfants sortent sur une rue où la circulation est limitée à 20 km/h : c'est une zone de rencontre où les piétons sont prioritaires.

Initialement, de la rubalise avait été installée pour sécuriser le trottoir (mais celle-ci était fréquemment soulevée par les parents) cela a donc été remplacé par des barrières de chantier, pour canaliser la sortie sur le trottoir.

M. le Maire rappelle qu'un espace d'attente des parents est mis en place sur le parvis de la mairie. Un agent communal était affecté à la traversée le matin. Désormais, en raison des sorties différenciées, un garde est présent à la traversée (un récapitulatif du coût que cela représente sera réalisé)

De nombreuses incivilités des parents concernant le stationnement ont été constatées, et des verbalisations ont eu lieu. Ceux qui ne respectent pas la réglementation seront systématiquement verbalisés.

M. le Maire explique que c'est une période compliquée, et que les habitudes ont changé. Il faut que tout le monde se responsabilise. Ces mesures sont temporaires, elles seront maintenues tant que la situation l'exigera.

M. le Maire propose aux représentants des parents d'élèves de relancer l'idée d'un pedibus.

Concernant le chemin piétonnier

M. C. COTTAREL explique que pour le chemin piétonnier actuel devant l'école, de l'enrobé a été mis, pour répondre à une problématique d'eaux pluviales.

Pour les autres chemins, il n'est pas prévu de mettre de l'enrobé. Une réflexion est en cours pour mettre des revêtements permettant l'infiltration des eaux. Cela fera l'objet d'arbitrages budgétaires.

Question 13 de Mme Aude Paulic

- peut-on connaître le taux d'encadrement à la garderie ? quels sont les jeux à leur disposition et qu'est-ce qu'on leur propose? le protocole sanitaire est strict à l'école étant donné la situation épidémique, les enfants ont besoin de jouer en dehors des heures de classe et d'être suffisamment encadrés pour aussi éviter des débordements et des mises en danger. ..

- concernant la cantine, peut-on envisager de dépanner et de donner à manger aux enfants qui par erreur n'étaient pas inscrits? les enfants ne sont pas responsables de ce genre de situation et ne doivent pas subir par conséquences les manquements du parent (par erreur de manipulation, oubli ou problème informatique), tout en facturant bien évidemment au parent le repas dû.

- les enfants utilisent du gel hydroalcoolique régulièrement faute d'accès suffisant aux points d'eau avec du savon, nous ne connaissons pas les risques encourus à terme de cette utilisation excessive de gel sur les enfants, peut-on envisager des travaux pour multiplier les points d'eau et permettre un lavage des mains au savon?

- peut-on proposer aux parents ayant des revenus les plus modestes l'accès aux masques gratuits à l'école?

Concernant le taux d'encadrement à la garderie :

Mme E. CARGNELLI explique que la commune n'est pas soumise aux règles de Jeunesse et Sports (qui imposent un encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et un encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans)

Pour la garderie du matin, il y a 2 agents ; pour la garderie du soir, il y a 4 agents (pour moins de 60 enfants)

Concernant les jeux à la garderie :

Mme E. CARGNELLI explique que certains jeux ont été retirés en raison de la situation sanitaire.

Concernant la cantine :

Les inscriptions pour la cantine et la garderie sont désormais regroupées sur Ropach. Ce système d'inscription est simple et fonctionne bien.

Un enfant non-inscrit ne peut pas être accueilli alors qu'il n'est pas inscrit. C'est une question de transfert de responsabilité du scolaire (responsabilité de l'école) vers le périscolaire (responsabilité communale) Il n'est pas possible non plus de facturer un repas pris, la mairie ne peut pas intervenir sur l'interface des parents.

En cas de problème, les parents peuvent se rapprocher du secrétariat de la mairie qui interviendra.

Concernant l'hygiène :

Il n'est pas possible de multiplier les points d'eau, il y en a suffisamment.

Mme E. CARGNELLI explique qu'elle ne sait pas s'il y a des risques liés à l'utilisation du gel hydroalcoolique. La mairie commande des produits autorisés.

Concernant les masques gratuits :

Mme E. CARGNELLI explique que si des familles ont des problèmes ou des difficultés pour se procurer des masques, elles peuvent se signaler en mairie auprès du CCAS, et le CCAS traitera la demande.

Question 14 de M. LEMOGNE Maurice

Voilà ma demande : serait-il possible de mettre un ralentisseur Avenue des Helvètes à la hauteur du chemin de le gamay comme cela a été fait au chemin du pressoir afin que tous les véhicules qui ne respectent pas la priorité puissent au moins ralentir ?

2ème suggestion : dans le même chemin du gamay il faudrait faire un article dans le journal de la commune pour que les riverains taillent leurs haies surtout coté chemin car a deux voitures qui se croisent c'est limite. Merci de prendre ma demande en considération. Recevez mes sincères salutations.

M. J-C LAMBERT répond qu'un aménagement est à trouver pour le carrefour du lotissement avec l'Avenue des Helvètes. Ce point est signalé dans l'étude mise en place pour l'élaboration d'un plan de circulation.

L'ensemble du conseil municipal remercie les spinosiens qui les ont sollicités. M. le Maire indique qu'un nouveau Conseil Citoyen sera organisé au printemps 2021.

Fin du Conseil Citoyen à 11h30.